



Mars 2022

## Retour sur le CSE de février 2022

Concernant la situation économique :

- légère avance par rapport au budget prévu.
- une amélioration continue du DSO (y compris Cyber).
- effectifs de 1916 salariés.
- un niveau d'intercontrats raisonnable.
- le niveau de la sous-traitance est en légère augmentation par rapport au mois de janvier 2022.
- recrutement toujours aussi difficile mais l'objectif fin du trimestre est conforme aux attentes.

Sur la partie business, toujours beaucoup de réponses en attente.

## Orientations stratégiques : info-consult

Votre CSE a été consulté sur les orientations stratégiques pour 2022/2025 – Beaucoup d'informations sur les objectifs finaux sans véritablement indiquer comment y arriver.

**Le CSE dans ces conditions ne peut pas encore se prononcer.** Compte tenu de la teneur des informations, veuillez nous contacter pour obtenir plus d'informations [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)

## Fourniture des casques Audio

Seule la fourniture de casques filaires sera possible, plus aucun Bluetooth. Le CSE fait remarquer qu'il y aura des problèmes avec la connectique des portables.

## Autres déménagements

Rennes : 2023 - Toulouse Colomiers : un point d'avancement en Mars est prévu.

## Situation COVID

Le CSE a souhaité demandé un bilan sur la situation des retours sur sites I2S et client. La direction n'a pas pu nous donner des éléments sur les retours sur site client.

- 37% de présence sur site.
- Situation sanitaire en décroissance du nbre de cas COVID.
- 1061 personnes en télétravail en janvier 22.
- Le protocole sanitaire en vigueur est maintenu jusqu'au 15.04.22 compte tenu des conditions sanitaires, opérationnelles et d'accueil des salariés sur site Sopra.

## Retours CRH

Les premiers retours CRH ont été réalisés (lot1). Reste encore des restitutions concernant notamment les salariés ayant des parts variables. Les chiffres définitifs seront donnés lors du CSE de Mars 2021. **Nous tenions à remercier également toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à notre mail sur leur retour CRH. Des retours positifs, des augmentations dès janvier pour certains, peut être en juillet pour d'autres. Pour ceux qui n'ont pas vu notre mail, consultez les « indésirables » de votre boîte SOPRA car la DSI a choisi de router tous les messages non sopra vers les indésirables.**

## Aide exceptionnelle pour salarié

Le CSE a voté un don de 1500 € afin d'aider un salarié dans une situation financière difficile.

**SOPHIA** : Une réunion du CSE Extraordinaire s'est tenue le 09/03/2022 – Compte tenu de la date imposée par la direction pour l'envoi des communications, nous ne pouvons pas vous faire de retour sur cette réunion. Nous ne manquerons pas de vous faire un retour soit sur notre site Internet, soit sur la prochaine communication des élus.

**TOULOUSE Airbus** : **Restitution de la CSSCT** – Une réunion extraordinaire a été organisée par la CSSCT suite à la connaissance d'éléments alertant sur ce compte. Le sujet est suivi par les Représentants de Proximité mais également par la CSSCT qui continuera à se mobiliser et suivre le sujet avec une extrême attention. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre difficulté : [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)

## Déménagement Latitude

Votre CSE est très attentif quand au déménagement des salariés I2S sur Latitude. Malgré certaines réponses, **S3I** a toujours autant de questions sur ce déménagement et sur le déroulement du projet : étude sur les déplacements des salariés impactant le temps de trajet, le nbre de places de parking, la fatigue et l'augmentation des RPS, les conditions de travail dans ce nouvel environnement, les places de travail disponibles libérées par les capteurs et pouvant provoquer des stress et des tensions, ...

Le solde des cartes cantine sera basculé vers le nouveau badge Latitude qui ne sera pas d'ailleurs le badge d'accès. Exit les Tickets Restaurant papier, la subvention de l'entreprise sur les frais du repas.

## Great Place to Work

Une restitution sommaire a été faite au CSE. Malheureusement, nous regrettons que l'équité soit toujours le point faible. Cf. communication syndicale **S3I** pour plus d'infos.

## Aide apportée à un élu AVENIR : toujours pas de régularisation du remboursement du prêt

Nous sommes vigilants car garants des sommes qui sont dévolues aux activités des salariés !

Nous pensons que le salarié avait à minima régularisé sa situation comme tenu des retours d'un élu AVENIR lors du dernier CSE. Le CSE a informé l'ensemble des élus de la situation des prêts en cours et à notre grande stupeur, ce salarié n'a remboursé qu'une mensualité 50€ sur les 11 **qu'il s'était engagé** à restituer à fin février 22. **S3I** s'indigne de ce comportement inacceptable d'un élu AVENIR qui fait peser le doute sur la bonne utilisation des prêts que le CSE peut octroyer aux salariés. Honte à cet élu AVENIR ! Nous demandons à ce que ce salarié n'ait plus accès aux avantages du CSE comme cela est prévu **DANS LES RÈGLES FIXÉES PAR LE CSE**, nous rappelons que **S3I** se contente de pointer le manque d'intégrité et de parole de quelqu'un, qui a signé à la fois un prêt et à la fois un échéancier de remboursement, de surcroît jamais le salarié concerné n'a communiqué au CSE d'éventuels problèmes, ne lui permettant pas de respecter ses engagements.

## Règle de calcul des JRTT pour M3

La règle est la suivante : **Nbre de jours calendaires - nbre de samedi & dimanche - jours fériés tombant pdt un jour ouvré - 25 jrs de CP - 0,5 jours - ponts (2 jrs) - 217 jours**. La règle pour les M2 nous sera détaillée lors du prochain CSE.

Et n'oubliez pas d'aller consulter notre communication syndicale en [cliquant ici](#).

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>  
Pour nous contacter : [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)